

## Jean-Baptiste André Godin à Alphonse Grebel, 5 juillet 1874

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Informations sur le document source

Cote FG 15 (15)

Collation 2 p. (217r, 218v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Alphonse Grebel, 5 juillet 1874, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 13/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/47852>

### Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [5 juillet 1874](#)

Lieu de rédaction 28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)

Destinataire [Grebel, Alphonse \(vers 1819-\)](#)

Lieu de destination Guise (Aisne)

# Description

Résumé Godin répond à une question de Grebel sur les enfants Vérinos incriminés par la justice et qui sont à la charge du Familière depuis la disparition de leurs parents : il lui indique que le Familière aurait à gagner à en être débarrassé. Il demande à Grebel comme il l'a demandé à son fils Émile, de ne pas entrer en conflit avec le maire de Guise.

Support La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre. Sur le folio 218v sont copiées la dernière page de la lettre de Godin à Alphonse Grebel du 5 juillet 1874 et la lettre de Godin à J. Taupier du 5 juillet 1874.

## Mots-clés

[Conflit](#), [Familière](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Godin, Émile \(1840-1888\)](#)
- [Maillet, Joseph Alfred](#)
- [Vérinos \[enfants\]](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 07/07/2023

Dernière modification le 14/12/2023

---

Verrières / Juillet 74

cher Monsieur Grevel

Vous me demandez ce qui est à faire au sujet des enfants Vérité, je me sacrifie à ce sujet pour donner de conseils d'ici, ne sachant pas qui rapportera au nom de ses enfants devant le tribunal.

Mais ce qui est certain c'est que le Familiotterie aurait tout à gagner à en être débarrassé. La seule chose que je craignais c'est que on ne prenne le plus âgé des deux incarcinés, et qu'on nous dise le plus jeune qui a un apparence des dispositions des plus mauvaises qui on puise rencontrer.

Il serait donc nécessaire pour nous en envoyer que la Justice les enlevât tous les deux. Je vous conseille fors de vous préoccuper de savoir qui sera chargé d'aller déposer sur ce qui les concerne, et de dire à cette personne que ces enfants sont restés à la charge de l'établissement par suite de la disparition de leurs parents.

— Je n'empêche en aucune façon que vous demandiez à M. Mailler les motifs pour lesquels il n'a pas répondu à la demande qui lui a été faite, mais j'ai dit et fait recongruer à l'ouïe que je n'avais pas en aucune façon mis l'étatité pour cela vis à vis

avec l'administration.  
Beau à vous

Godin

et ce que fait M. Grandjean  
dans ce qu'il a fait.

Versailles 5 juillet 74

Monsieur Thaupier,

J'aurais besoin que vous  
m'advisiez à Versailles, comme  
papiers d'affaires, le dossier  
de M. Grandjean que je  
vous avais confié au mo-  
ment de votre départ pour  
Guise, et dont il n'a plus  
été question depuis lors  
entre nous.

Je vous salut très sincé-  
rement

Godin

P.S. Veuillez demander à M.  
Emile Detraz un négociant  
à Guise, ce qui est devenu